



Conseil Municipal
Séance du 7 avril 2016

Compte Rendu

Affiché le : 13/04/2016

Le sept deux mille seize, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le trente et un mars deux mille seize, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Etaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	x		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	x		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	x		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK		Pouvoir à Jean-Pierre GAGNE	
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	x		
Cinquième adjoint	CUNY GEORGES	x		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	x		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	x		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	x		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	x		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	x		
Conseiller municipal	JACQUES VEDRINE	x		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	x		
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE	x		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			x
Conseillère municipale	CROST SANDRINE	x		
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			x
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE	x		
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			x
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			x
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD	x		
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	x		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	x		
	Total	18	1	4

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Bernard MAYET est désigné secrétaire de séance 18 présents, 19 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire introduit la séance en rappelant le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget. Ce dernier est sain, équilibré mais exceptionnel car il bénéficie d'un reversement exceptionnel du budget annexe de l'eau et de l'excédent de clôture du budget annexe de la zone industrielle. Ces éléments ne doivent pas masquer la baisse des dotations de l'Etat qui est de 75 000€ depuis 2013. Il est également rappelé que la réforme de la DGF par territoire est reportée à 2017.

Il précise que la proposition a été élaborée par la commission des finances. Compte tenu de l'incertitude sur plusieurs paramètres, elle s'est basée sur les fourchettes basses des estimations. Il note que le compte de gestion du budget principal a été adressé tardivement puisqu'il a été réceptionné le 30/03/2016.

Il conclut sur le fait que le budget 2016 suit la feuille de route de la liste puisqu'il porte les programmes du contournement, l'aménagement de la rue du port, le début de capitalisation pour la réhabilitation du groupe scolaire, ...

Le Procès Verbal de la séance du 17 mars 2016 est adopté à l'unanimité

Les données relatives aux budgets et comptes administratifs sont disponibles en mairie et sur le site www.commune-loyettes.fr

Ordre du jour

2016-04-01 Budget annexe de la ZI, approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-02 Budget annexe de la ZI, approbation du compte administratif 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Sortie de M. le Maire porteur du pouvoir de F. PLANET, 17 présents, 17 votants

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Prévision budgétaires totales	214 696,00 €	48 098,76 €	262 794,76 €
Recettes réalisées	234 570,78 €	23 912,49 €	258 483,27 €
Dépenses			
Prévision budgétaires totales	214 696,00 €	48 098,76 €	262 794,76 €
Dépenses réalisées	55 013,58 €	47 569,03 €	102 582,61 €
Clôture			
Solde d'exécution 2014	179 557,20 €	-23 656,54 €	155 900,66 €
Résultat reporté 2014	-51 805,68 €	1 998,76 €	-49 806,92 €

Résultats de clôture 2015	127 751,52 €	-21 657,78 €	106 093,74 €
---------------------------	--------------	--------------	--------------

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2016-04-03 Budget annexe de la ZI, affectation du résultat 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Compte tenu de la clôture du budget annexe de la ZI les résultats 2015 seront repris au budget primitif principal à intervenir.

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-04 Budget principal, approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-05 Budget principal, approbation du compte administratif 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Sortie de M. le Maire porteur du pouvoir de F. PLANET, 17 présents, 17 votants

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Prévision budgétaires totales	2 077 472,32 €	2 778 620,00 €	4 856 092,32 €
Recettes réalisées	1 300 059,42 €	2 628 069,73 €	3 928 129,15 €
Dépenses			
Prévision budgétaires totales	2 077 472,32 €	2 778 620,00 €	4 856 092,32 €
Dépenses réalisées	1 300 925,67 €	2 614 935,54 €	3 915 861,21 €
Clôture			
Solde d'exécution 2015	-866,25 €	13 134,19 €	12 267,94 €
Résultat reporté 2014	594 771,86 €	385 300,00 €	980 071,86 €
Résultats de clôture 2015	593 905,61 €	398 434,19 €	992 339,80 €
Restes à réaliser			
Dépenses	197 950,00 €		

Recettes	180 100,00 €		
Résultat cumulé de clôture	576 055,61 €	398 434,19 €	974 489,80 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2016-04-06 Budget principal, affectation du résultat 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

La section d'investissement étant positive, le résultat de fonctionnement reste en fonctionnement

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-07 Bilan des cessions/acquisitions

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'examen du compte administratif 2015, et conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle doit examiner la politique foncière de la commune.

Pour l'exercice écoulé, la politique foncière s'établit comme suit :

- Vente du lot 2 parcelle B 1039 « la Massolière »
La cession s'est faite dans les conditions fixées par les délibérations du Conseil Municipal du 23 octobre 2014 et du 12 février 2015 soit une cession de terrain à bâtir de 712 m² à 110 000 €
- Vente des parcelles B1625, 1621, 1623, 1397 et 1627 « Grange Peyraud »
La cession s'est faite dans les conditions fixées par les délibérations du Conseil municipal des 18 septembre 2014 et 23 octobre 2014 soit une cession d'un terrain à bâtir de 611 m² 82 000 €

Le conseil prend acte

Damien VAUDO demande s'il n'y avait pas également une session impasse du puits. Monsieur le Maire répond que le terrain ne figurait pas à l'actif comptable mais confirme qu'il y a bien eu une cession impasse du puits. Damien VAUDO demande pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été saisi. Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise en 2011 mais qu'elle n'a pas été suivie d'effet car les demandeurs ont retiré leurs projets. Le 12 février 2015 l'Assemblée actuelle a à nouveau été saisie par Georges CUNY sur cette cession. Damien VAUDO dit que l'exposé des motifs n'était pas clair. Monsieur le Maire précise que le compte rendu de séance dispose que « *L'opération doit permettre le désenclavement de la parcelle 601. Les Domaines ont estimé le prix à 85 € le m². La cession est de l'ordre de 95 m². Les acquéreurs auront à leur charge les frais annexes : travaux, bornage, frais d'acte. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette cession [...]* » Il ajoute que la décision a été adoptée à l'unanimité. Monsieur Damien VAUDO était présent à cette séance. Damien VAUDO dit qu'il aurait été souhaitable que la Commune conserve du foncier. Monsieur le Maire répond que seuls 95 m² sont concernés.

2016-04-08 Budget principal, subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Association	Subvention demandée	Proposition commission
ACSDL	1400	1000
Activités loisir	1000	500
Age d'or	1500	1000
AML	1000	1000
Angel Country	1000	1000
Chasseurs réunis	3000	3000
Classe en 6	500	500
Comité des fêtes	1000	1000
Derrière le rideau	1000	1000
FNACA	600	600
Gym de Loyettes	500	500
Judo	2500	2000
Jumelage	2500	2000
Karaté	912	1000
L'accroche chœur	1000	1000
Latin'Sport	150	150
Les amis de la musique	400	200
Patrimoine	850	850
Randonneurs/joggers	1000	1000
Amicale des Sapeurs pompier	1200	1200
Sou des écoles	6200	5000
Réserve association scolaire	1000	1000
Union Sportive des Berges du Rhône	6000	5000
USL tennis	1500	1000
Viet Vo Dao	1000	1000

Subvention	Commentaire	2015
------------	-------------	------

ADAPEI	500,00 €		500,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE AIN	150,00 €		150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €		150,00 €

RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €		300,00 €
UNICEF	150,00 €		150,00 €
Lycée la Pléiade (sport)	200,00 €		
Ligue Cancer Ain	150,00 €		150,00 €
Maison retraite St Vulbas	500,00 €		500,00 €
Croix rouge	500,00 €		300,00 €
ARC EN CIEL	150,00 €		150,00 €
AMF	700,00 €	selon cotisation annuelle	500,88 €

Richard GARCIA demande confirmation du montant global qui est de 36 750 € soit 12 % de plus qu'en 2015. Jean-Marc DELAVALLE explique que la différence vient du fait qu'en 2015 trois associations n'ont pas demandé de subvention (AML, Karaté et Derrière le Rideau) alors qu'elles en ont sollicité une cette année. Par ailleurs, une nouvelle association a été créée cette année. Elle bénéficie également de subvention.

Il rappelle également qu'il y a 3 ans, l'enveloppe était de 50 000 €. Des efforts importants ont été faits mais il faut aussi que le tissu associatif puisse vivre

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-09 Budget principal, adoption du taux des trois taxes locales pour 2016

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

M. le Maire explique que certaines mesures de fin d'abattement ou d'exonération ont été mises en place par l'Etat en 2015. Ce dernier est revenu dessus lors de la loi de finances rectificative pour 2015. De ce fait, des retenues sur les produits locaux 2016 vont être réalisées pour compenser ce trop versé. Par ailleurs, les services fiscaux n'ont pas été en mesure de corriger toutes les bases d'imposition lors de la transmission de l'état 1259 à la Commune. De ce fait, les produits locaux devraient à taux constants diminuer.

Il ajoute que la revalorisation nationale des bases pour 2016 est de 1%

	Taux	Bases notifiées	Produits escomptés
Taxe habitation	12.56 %	3 467 000 €	435 455 €
Taxe sur le foncier bâti	17.74 %	2 471 000 €	438 355 €
Taxe sur le foncier non bâti	73.92 %	19 100 €	14 119 €

Abstention	0
Contre	1
Pour	18

2016-04-10 Budget principal, adoption du budget primitif 2016

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Thérèse SIBERT explique que la Commission des Finances s'est réunie en mars plus souvent qu'en mars 2015 pour établir un budget équilibré avec une maîtrise des dépenses de Fonctionnement et travailler sur les Budgets des Commissions.

Thérèse SIBERT explique que les Subventions d'Investissement (chapitre 13) ne sont pas toutes perçues : en effet il faut attendre que tous les travaux soient finis ce qui explique la différence entre prévu et réalisé 2015 Prévu 356 350€ Réalisé 173 387€

Elle expose ensuite que la plupart des programmes ont été réalisés et présente l'Etat des programmes d'Investissements.

Jean-Marc DELAVALLE précise que les services et commissions ont fait un travail important afin de réaliser des économies en 2015 (environ 2.50 %). Cet effort doit être maintenu. Il a été demandé aux chefs de service de réaliser au moins la même économie sur l'exercice 2016.

Il note également que la masse salariale a été maîtrisée sur l'exercice 2016 même si des éléments sont encore inconnus notamment les conséquences du Protocole Parcours Professionnels, carrières et Rémunération (PPCR) dont le calendrier de mise en œuvre n'est pas déterminé.

Richard GARCIA fait remarquer que la masse salariale a augmenté de 10 % par rapport au réalisé 2015. M. le Maire explique que ces variations sont la conséquence des mesures conjoncturelles (augmentation des charges patronales, le glissement vieillesse technicité, ...)

Jean-Marc DELAVALLE conclut sur la capacité d'investissement de Loyettes qui est de l'ordre de 880 000 € pour 2016 ce qui est notable. Il précise que la Commune doit également solliciter 108 000€ de fonds de concours à la CCPA qui risque d'être perdu s'il n'est pas appelé en 2016. Il peut également y avoir le produit de la vente de l'ancienne poste.

Sandrine CROST ne comprend pas l'utilité d'agrandir la salle des fêtes qui est déjà conséquente. Jean-Marc DELAVALLE explique que la Commune manque de salles notamment pour les associations locales. Le projet vise à créer un lieu de stockage pour les décors du théâtre, transféré la country, la chorale, ... dans une salle plus appropriée et ainsi réaliser des économies sur les fluides.

Il note aussi que le groupe scolaire a besoin de travaux importants et que c'est pour cette raison qu'une enveloppe est ouverte. La Commune a déjà investi en 2015 pour les salles de classe à l'école maternelle. Le budget présenté essaye de composer avec les besoins de l'ensemble des habitants : des travaux sont prévus pour l'amélioration du cadre de vie (rue du Port, extension de la salle des fêtes, ...), les enfants, l'associatif, ... Ces arbitrages permettent de répondre au plus grand nombre et de ne pas bloquer tous les investissements pendant deux ou trois ans pour un seul projet.

Georges CUNY dit que le choix s'est porté sur la salle des fêtes suite à des études de faisabilité réalisées pour réhabiliter une partie de la Loyettaine. Un projet identique s'élevait à 600 000€.

Section de fonctionnement	2 895 891.41 €
Section d'investissement	1 283 587.65 €
Total	4 179 479.06 €

Abstention	0
Contre	1
Pour	18

2016-04-11 Budget annexe de l'eau : approbation compte de gestion 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT/Jean-Marc DELAVALLE

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-12 Budget annexe de l'eau : approbation compte administratifs 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Sortie de M. le Maire porteur du pouvoir de F. PLANET, 17 présents, 17 votants

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	743 325,87 €	228 110,99 €	971 436,86 €
Recettes réalisées	56 059,08 €	133 171,88 €	189 230,96 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	743 325,87 €	228 110,99 €	971 436,86 €
Dépenses réalisées	43 626,89 €	95 619,72 €	139 246,61 €
Clôture			
Solde d'exécution 2015	12 432,19 €	37 552,16 €	49 984,35 €
Résultat reporté 2014	616 525,87 €	120 660,99 €	
Résultats de clôture 2015	628 958,06 €	158 213,15 €	787 171,21 €
Restes à réaliser			
Dépenses	37 925,00 €		
Recettes	0,00 €		
Résultat cumulé de clôture	591 033,06 €	158 213,15 €	749 246,21 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2016-04-13 Budget annexe de l'eau : affectation du résultat 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

La section d'investissement étant positive, le résultat de fonctionnement reste en fonctionnement

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-14 Budget annexe de l'eau : reversement de l'excédent exceptionnel de fonctionnement au budget principal

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Le Maire expose que suite à l'assujettissement du budget annexe « eau potable » à la TVA en 2015, les provisions réalisées pour financer le programme de renouvellement de la canalisation d'eau potable sur le rue du Bugey sont trop importantes.

Compte tenu qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des investissements dans les cinq années à venir sur le service de l'eau potable, il propose de reverser 139 000 € soit une partie de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau potable au budget principal 2016 à intervenir

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-15 Budget annexe de l'assainissement : approbation du compte de gestion 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-16 Budget annexe de l'assainissement : approbation du compte administratif 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Sortie de M. le Maire porteur du pouvoir de F. PLANET, 17 présents, 17 votants

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	167 681,48 €	184 697,45 €	352 378,93 €
Recettes réalisées	86 510,62 €	119 222,59 €	205 733,21 €
DEPENSES			
Prévision budgétaires totales	167 681,48 €	184 697,45 €	352 378,93 €
Dépenses réalisées	140 152,27 €	129 524,18 €	269 676,45 €
Clôture			
Solde d'exécution 2015	-53 641,65 €	-10 301,59 €	-63 943,24 €
Résultat reporté 2014	60 801,48 €	58 217,45 €	
Résultats de clôture 2015	7 159,83 €	47 915,86 €	55 075,69 €
Restes à réaliser			
Dépenses	6 000,00 €		
Recettes	0,00 €		

Résultat cumulé de clôture	1 159,83 €	47 915,86 €	49 075,69 €
----------------------------	------------	-------------	--------------------

Abstention	0
Contre	0
Pour	17

2016-04-17 Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2015

Rapporteur : Thérèse SIBERT

La section d'investissement étant positive, le résultat de fonctionnement reste en fonctionnement

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-18 Révision tarifs service de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

	Tarifs 2016
Eau Potable part fixe (ht)	1.40 €
Eau Potable part variable /m3 (ht)	0.460 €
Assainissement part fixe	4.85 €
Assainissement part variable /m3	0.59 €

Richard GARCIA note que l'augmentation sera de l'ordre de 5 %. Monsieur le Maire explique que la Commune doit réaliser des investissements importants sur la STEP. Richard GARCIA dit qu'il y a beaucoup d'eaux parasites. M. le Maire répond que la municipalité travaille sur ces eaux. La rue du port par exemple sera infiltrée en totalité.

Abstention	0
Contre	1
Pour	18

2016-04-19 Budget annexe eau potable, adoption du budget primitif 2016

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Section de fonctionnement	250 623.15 €
Section d'investissement	685 358.06 €
Total	935 981.21 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-20 Budget annexe de l'assainissement : adoption du budget primitif 2016

Rapporteur : Thérèse SIBERT

Section de fonctionnement	165 291.86 €
Section d'investissement	224 247.69 €
Total	389 539.55 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

2016-04-21 Création d'un emploi en contrat d'apprentissage aux services administratifs

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Dans le cadre des futurs départs en retraites des agents du service administratif et dans le but de renforcer l'équipe administrative, il est envisagé la création d'un poste d'agent administratif en contrat d'apprentissage (niveau Bac Professionnel à BTS).

L'objectif de ce recrutement serait de permettre la formation d'un nouvel agent sur 2 ou 3 ans afin d'anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des pratiques professionnelles. L'intérêt du contrat d'apprentissage est d'associer la pratique professionnelle avec l'acquisition d'une formation diplômante. Le rythme d'alternance est à définir avec le Centre de Formation pour Apprentis (CFA) en fonction du diplôme préparé.

La désignation d'un maître d'apprentissage est obligatoire pour ce dispositif Il est prévu d'attribuer une NBI de 20 points au maître d'apprentissage (prévu par la réglementation). Le montant serait de 92.6 € bruts/mois

Le coût de ce recrutement serait d'environ 15 000 € par an (niveau BTS) pour le salaire de l'apprenti et 500 € supplémentaires pour le maître de stage.

Abstention	1
Contre	0
Pour	18

2016-04-22 SEMCODA, augmentation du capital

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 150 actions d'une valeur nominale de 16€, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 C.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux

différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »

Abstention	0
Contre	0
Pour	19

Divers

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
AMO pour l'établissement d'un avenant au marché de prestation de service du SPANC (inscription de nouvelles prestations)	Agence Départementale d'Ingénierie de l'AIN 450 € HT	18/03/2016

Monsieur le Maire remercie la commission des finances pour son travail. Il trouve dommageable que l'Etat puisse voter un budget en déséquilibre alors que cela est interdit aux Collectivités Locales et qu'en sus elles doivent participer au remboursement du déficit.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 26/05/2016 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h26

Six personnes ont assisté à la séance

Le secrétaire de séance

Bernard MAYET